

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1489

1<sup>er</sup> août 2009

### SOMMAIRE

Akustik Bau S.à r.l. ....	71442	KE Funds .....	71431
Anglo American Investments (China) 2 ..	71450	Life One .....	71429
Aptina (Luxembourg) S.à r.l. ....	71447	Luxembourg Elmira 3 Sàrl .....	71445
Ashford Energy Capital S.A. ....	71432	Luxembourg Elmira 4 Sàrl .....	71447
Aspidistra International Holding S.A. ....	71429	Luxembourg Elmira 5 Sàrl .....	71448
Bijouterie Daniel Martins s.à r.l. ....	71446	Lux-Investment Partners SICAV-FIS S.C.A. ....	71441
BRGEOF G Debt S.à r.l. ....	71450	Lyrane Invest S.A. ....	71426
Byblos Invest Holding S.A. ....	71447	Marnatmaj Holding S.A. ....	71427
Café beim Silo S.à r.l. ....	71447	Orchis Trust International S.A. ....	71430
CEREP Ashley S.à r.l. ....	71442	P & I content distribution Luxembourg SA .....	71450
Chamelle S.A. ....	71427	Pillarlux Caen 2 S.à r.l. ....	71450
Chippie Sàrl .....	71444	Poirel Investments S.A. ....	71426
Chippie Sàrl .....	71445	PO Participations S.A. ....	71451
Chippie Sàrl .....	71446	PO Participations S.à r.l. ....	71451
Chippie Sàrl .....	71445	Premier Décembre S.A. ....	71471
Chippie Sàrl .....	71445	Rentakran S.A. ....	71428
Club Med Asie S.A. ....	71449	RP III S.à r.l. ....	71442
Coiffure Paulo Machado Sàrl .....	71443	RREI Villeneuve S.à r.l. ....	71465
Compagnie du Téléphone S.à r.l. ....	71448	Sierra Wireless Luxembourg S.à r.l. ....	71442
Costamar Finances Holding .....	71430	S.I. GROUP Luxembourg S.A. ....	71448
Dr. Wollert - Dr. Elmendorff S.à r.l. ....	71431	S&M 4 S.à r.l. ....	71446
Enop 4 A.G. ....	71444	S&M 5 S.à r.l. ....	71446
Eurosim S.A. ....	71472	Société Midi S.A. ....	71444
Evacor S.A. ....	71449	Spring Multiple 2004 S.C.A. ....	71428
Event & Travel Blenders .....	71443	Spring Multiple 2005 S.C.A. ....	71429
Figeac Consulting S.A. ....	71449	TABB Packaging Solutions, S.à r.l. ....	71459
Franco Megissi S.A. ....	71444	TDK Europe S.A. ....	71443
George International S.A. ....	71448	TEXXA & CO Sàrl .....	71468
Guillain Holding S.A. ....	71443	THIEFELS et BOURG S.A. ....	71449
Hademar S.A. ....	71428	Tractim S.à r.l. ....	71444
Immocris Holding .....	71426	Vega .....	71427
Investissements d'Entreprises S.A. ....	71442		
IVAF II Manager, S. à r.l. ....	71443		

**Immocris Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 72.741.

Les actionnaires sont convoqués à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le jeudi 20 août 2009 à 10.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Divers.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2009093468/29/17.

---

**Poirel Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 106.217.

Les actionnaires sont convoqués à une

**DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 4 septembre 2009 à 10.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Une première assemblée générale a été tenue le 27 juillet 2009, les conditions de quorum de présence requises par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales afin de délibérer sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la même loi n'ont pas été remplies. En conséquence, cette assemblée pourra délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2009093470/29/18.

---

**Lyrane Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 98.636.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 24 juin 2009, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 17 août 2009 à 9:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009084476/795/18.

---

**Vega, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 21.175.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 21 août 2009 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Démission de M. Michel JENTGES de son mandat d'administrateur et décharge.
6. Nomination de Mme Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
7. Divers.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2009093467/29/20.

---

**Chamelle S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 65.069.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 17 août 2009 à 16.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 25 juin 2009 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 5 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009081378/696/15.

---

**Marnatmaj Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 45.436.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 24 juin 2009, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 17 août 2009 à 10:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009084477/795/18.

---

**Rentakran S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 124.769.

The shareholders are requested to be present at the

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

which will take place at the registered office of the company on *20th August 2009* at 16.00h with the following agenda:

*Agenda:*

1. To hear and approve the report of the Auditor of the liquidation ("Commissaire à la liquidation");
2. To approve the accounts up to and including the liquidation;
3. To discharge the Liquidator and the Auditor of the liquidation ("Commissaire à la liquidation") from the performance of their duties;
4. To grant the Directors and Statutory Auditor in office until the date of the liquidation a discharge from the performance of their duties;
5. To decide on the closing of the liquidation;
6. To decide to keep the Company's books and records at its former registered office for a period of 5 years.

*The board of directors.*

Référence de publication: 2009089698/634/19.

---

**Hademar S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 77.719.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le mercredi *12 août 2009* à 11.30 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Mise en liquidation de la société,
- Nomination du liquidateur, Monsieur Pierre SCHILL

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009088746/755/15.

---

**Spring Multiple 2004 S.C.A., Société en Commandite par Actions Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 98.293.

Le Gérant Commandité a l'honneur de convoquer Messieurs les Actionnaires par le présent avis, à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

tenant lieu d'Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu le *10 août 2009* à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports de la Gérance, du Conseil de Surveillance et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner au Gérant Commandité, au Conseil de Surveillance et au Réviseur d'Entreprises pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2008.
4. Renouvellement du mandat des Membres du Conseil de Surveillance.
5. Divers.

SPRING MULTIPLE SARL

*Gérant Commandité*

Référence de publication: 2009089554/1023/19.

---

**Aspidistra International Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 80.571.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 11 août 2009 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2008.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009089553/1023/17.

---

**Spring Multiple 2005 S.C.A., Société en Commandite par Actions Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 107.392.

Le Gérant Commandité a l'honneur de convoquer Messieurs les Actionnaires par le présent avis, à  
l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

tenant lieu d'Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu le 10 août 2009 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports de la Gérance, du Conseil de Surveillance et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner au Gérant Commandité, au Conseil de Surveillance et au Réviseur d'Entreprises pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2008.
4. Divers.

SPRING MULTIPLE SARL

*Gérant Commandité*

Référence de publication: 2009089559/1023/18.

---

**Life One, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 102.356.

Die Anteilhaber der Life One Sicav werden hiermit zur

**AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Anteilhaber am 10. August 2009 um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg eingeladen.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

*Tagesordnung:*

1. Bestätigung der Abänderung des Verkaufsprospekts der Life One Sicav
2. Abänderungen der Satzung der Life One Sicav:
  - Änderung des Artikels 6
  - Änderung des Artikels 7
  - Änderung des Artikels 25
 Der Entwurf der neuen Satzung ist auf Anfrage bei der Investmentgesellschaft erhältlich.
3. Verschiedenes

Die Punkte der Tagesordnung der außerordentlichen Generalversammlung verlangen ein Anwesenheitsquorum von 50 Prozent der ausgegebenen Anteile sowie eine Zweidrittelmehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Anteile. Sollte das vorerwähnte Quorum anlässlich der außerordentlichen Generalversammlung nicht erreicht werden, wird eine zweite außerordentliche Generalversammlung an der gleichen Adresse gemäß den Bestimmungen des Luxemburger Rechts einberufen, um über die auf der o.a. Tagesordnung stehenden Punkte abzustimmen. Anlässlich dieser Versammlung ist kein Anwesenheitsquorum verlangt und die Beschlüsse werden mit einer Zweidrittelmehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Anteile getroffen.

Jeder Anteilinhaber ist berechtigt an der außerordentlichen Generalversammlung teilzunehmen. Die Anteilinhaber müssen ihre Teilnahme an der außerordentlichen Generalversammlung bis zum 03. August 2009 spätestens um 18.00 Uhr am Gesellschaftssitz der Life One Sicav oder unter der Faxnummer (+352) 2511 -4480 anmelden.

Die Anteilinhaber können sich auf Grund einer schriftlichen Vollmacht durch einen Dritten vertreten lassen. Das Formular für die Vollmacht ist am Gesellschaftssitz der Life One Sicav oder unter der Faxnummer (+352) 2511 -4480 zu beziehen. Die Vollmachten müssen ebenfalls bis zum 03. August 2009 spätestens um 18.00 Uhr am Gesellschaftssitz der Life One Sicav oder unter der Faxnummer (+352) 2511 -4480 eingehen.

Luxemburg, im Juli 2009.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2009088748/267/35.

**Costamar Finances Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 69.792.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le jeudi 13 août 2009 à 14.30 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Décision et délibération conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009088208/755/20.

**Orchis Trust International S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 42.314.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra lundi, le 10 août 2009 à 13.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Décharge à l'administrateur et au président du conseil d'administration démissionnaire, M. Cornelius Martin BECHTEL, pour l'exercice de ses mandats.
7. Décharge à l'administrateur démissionnaire, M. Sinan SAR, pour l'exercice de son mandat.

8. Non ratification de la cooptation de M. Jacques CLAEYS comme administrateur décidée par le conseil d'administration le 15 décembre 2008 et décharge.
9. Non ratification de la cooptation de M. Sébastien ANDRE comme administrateur décidée par le conseil d'administration le 19 décembre 2008 et décharge.
10. Nomination de M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
11. Nomination de M. David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
12. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009088745/29/31.

---

### **KE Funds, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion coordonné au 1<sup>er</sup> août 2009 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2009.

IPConcept Fund Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009077889/10.

(090094453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.

---

### **Dr. Wollert - Dr. Elmendorff S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 110.698.

L'an deux mille neuf, le trente juin.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée "Dr. Wollert - Dr. Elmendorff S.à r.l.", ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B sous le numéro 110.698, constituée suivant acte reçu le 28 juillet 1986, publié au Mémorial C numéro 225 de 1986.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter:

I.- Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les membres du bureau et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations paraphées "ne varietur", resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

- 1.- Approbation et ratification du projet de fusion tel que publié au Mémorial C numéro 956 du 7 mai 2009 contenant absorption de la société "Dr. Wollert - Dr Elmendorff S.à r.l." par la société "DELOITTE S.A."
- 2.- Décharge à accorder aux organes de la société.
- 3.- Dispositions à prendre quant à la dissolution de la société absorbée.

#### *Exposé*

Le Président expose préalablement à l'assemblée qu'en date du 7 avril 2009, un projet de fusion a été établi par les conseils d'administration et de gérants de deux sociétés luxembourgeoises: (1) "DELOITTE S.A.", ayant son siège à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, société absorbante, titulaire de la totalité des parts sociales et autres titres conférant



droit de vote de (2) la "Dr. Wollert - Dr. Elmendorff S.à r.l.", ayant son siège à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, société à absorber.

Ledit projet de fusion a été publié au Mémorial C numéro 956 du 7 mai 2009.

Considérant le caractère rétroactif de la fusion au 1<sup>er</sup> juin 2009 et les droits réservés aux actionnaires et associés par la loi, la présente assemblée a été convoquée aux fins de consacrer l'approbation de la dite fusion par les associés.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'approuver le projet de fusion du 7 avril 2009 entre la société absorbée "Dr. Wollert - Dr. Elmendorff S.à R.L." et la société absorbante "DELOITTE S.A.", de le ratifier intégralement et de considérer expressément que la fusion a pris effet entre les sociétés fusionnantes à la date du 1<sup>er</sup> juin 2009.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de donner pleine et entière décharge aux gérants de la société absorbée pour l'exécution de leurs mandats.

*Troisième résolution*

Constatant que lors d'une assemblée générale extraordinaire dont le procès-verbal précède, les actionnaires de la société absorbante ont également approuvé le projet de fusion et que la fusion est par conséquent définitivement réalisée, l'assemblée décide que tous les documents et archives de la société absorbée seront conservés au siège de la société absorbante et que tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes pour requérir la radiation de l'inscription de la société absorbée, la dissolution étant achevée.

L'assemblée déclare en outre que le patrimoine de la société absorbée ne comprend pas de biens immobiliers.

Le notaire instrumentant atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société, ainsi que du projet de fusion, ce qu'il a vérifié.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. JANSSEN, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> juillet 2009. Relation: LAC/2009/255441. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009092520/211/65.

(090113704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2009.

**Ashford Energy Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 85.158.

In the year two thousand and nine, on the fifteenth day of July.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Ashford Energy Capital S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 85.158, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg, on December 12, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated April 12, 2002, under number 569 at page 27267. The articles of association of the Company (the Articles) were amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, on December 16, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated May 27, 2006, under number 1033 at page 49558. The Articles have not been modified since then.

The Meeting is chaired by Gilles Ralet, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints Marie Roche, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary).



The Meeting elects Philippe Chenu, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholders of the Company represented at the Meeting and the number of shares of the Company they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders represented at the Meeting, after having been signed *ne varietur* by the proxyholders and the undersigned notary, shall also remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the undersigning notary to record the following:

I. That one million (1,000,000) Class A voting shares, ten thousand (10,000) Class B voting shares, one hundred thirteen thousand and five hundred (113,500) Class D voting shares and ten thousand (10,000) Class S voting shares of the Company, all having a nominal value of two United States Dollars (USD 2.00) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Reduction, within the scope of article 49-3 of the law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended from time to time (the Law), of the share capital of the Company from its present amount of two million two hundred and sixty-seven thousand United States Dollars (USD 2,267,000.-) represented by (i) one million (1,000,000) Class A voting shares (the Class A Shares), (ii) ten thousand (10,000) Class B voting shares (the Class B Shares), (iii) one hundred thirteen thousand and five hundred (113,500) Class D voting shares (the Class D Shares) and (iv) ten thousand (10,000) Class S voting shares (the Class S Shares), all with a nominal value of two United States Dollars (USD 2.00.-) each, to two hundred and sixty-seven thousand United States Dollars (USD 267,000.-) represented by (i) ten thousand (10,000) Class B Shares, (ii) one hundred thirteen thousand and five hundred (113,500) Class D Shares and (iii) ten thousand (10,000) Class S Shares, all with a nominal value of two United States Dollars (USD 2.00.-) each, by way of the redemption and subsequent cancellation by the Company of one million (1,000,000) Class A Shares (the Redeemed Shares), with a payment in cash to the holder of the Redeemed Shares of an aggregate redemption price of two million and two hundred thousand United States Dollars (USD 2,200,000.-) (the Redemption Price);

3. Funding of the Redemption Price in excess of the nominal value of the Redeemed Shares out of the reserves and profits available to the Company;

4. Decision, in accordance with article 69 of the Law, to have the payment of the Redemption Price postponed until the legal creditor protection procedure has expired;

5. Authorisation and empowerment to any director of the Company, acting individually, to proceed, on behalf of the Company, upon the expiry of the legal creditor protection procedure, with the payment of the Redemption Price to the holder of the Redeemed Shares;

6. Amendment of article 2 of the Articles which shall henceforth read as follows:

**" Art. 2. Corporate Object.**

2.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may further obtain, own and dispose of, or otherwise deal with, assets of any type to the extent not prohibited by applicable law and otherwise engage in any lawful business, act or activity.

2.2 The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

2.3 The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

2.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favour or relate to its corporate object, provided that such transactions are transactions into which Luxembourg companies are permitted to enter under the act of August 10, 1915 on commercial companies (such act, as amended, the "Law")."

7. Amendment of the Articles so that all references to the Class A Shares be removed which includes articles 4.1, 4.5 and 5.4 of the Articles;

8. Amendment of articles 7.1, 7.2 and 7.6 of the Articles in order to enable the Company to be managed and represented by a sole director when the Company has only one shareholder as per article 51 of the Law;

9. Acknowledgement and acceptance of the resignation of Jean-Claude Wirthor, Ricarda Soltanmoradi and Peter Mertens as directors of the Company and appointment of Jack Mudde, Robert van't Hoeft, and Frances M. Vallejo as new directors of the Company for a term ending at the annual general meeting of the shareholders of the Company approving the annual accounts for the financial year ending on December 31, 2014;

10. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, each acting individually, to proceed, on behalf of the Company, with the registration of the cancellation of the Redeemed Shares in the share register of the Company; and

11. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to reduce, within the scope of article 49-3 of the Law, and hereby reduces the share capital of the Company by an amount of two million United States Dollars (USD 2,000,000.-) in order to bring the share capital from its present amount of two hundred and sixty-seven thousand United States Dollars (USD 2,267,000.-) represented by (i) one million (1,000,000) Class A Shares, (ii) ten thousand (10,000) Class B Shares, (iii) one hundred thirteen thousand and five hundred (113,500) Class D Shares and (iv) ten thousand (10,000) Class S Shares, all with a nominal value of two United States Dollars (USD 2.00) each, to two hundred and sixty-seven thousand United States Dollars (USD 267,000.-) represented by (i) ten thousand (10,000) Class B Shares, (ii) one hundred thirteen thousand and five hundred (113,500) Class D Shares and (iii) ten thousand (10,000) Class S Shares, all with a nominal value of two United States Dollars (USD 2.00) each, by way of the redemption and subsequent cancellation by the Company of the Redeemed Shares, with a payment in cash to the holder of the Redeemed Shares of the Redemption Price.

*Third resolution*

The Meeting resolves to fund the portion of the Redemption Price in excess of the nominal value of the Redeemed Shares out of the reserves and profits available to the Company as of the date hereof.

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to decide, in accordance with article 69 of the Law, to have the payment of the Redemption Price postponed until the legal creditor protection procedure has expired.

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to authorize and empower any director of the Company, acting individually, to proceed, on behalf of the Company, upon the expiry of the legal creditor protection procedure, with the payment of the Redemption Price to the holder of the Redeemed Shares.

The Meeting further notes that consecutively to the aforementioned redemption and subsequent cancellation by the Company of the Redeemed Shares, the Company will henceforth have only one shareholder (the Sole Shareholder), who resolves to take the following resolutions:

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 2 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

**" Art. 2. Corporate object.**

2.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may further obtain, own and dispose of, or otherwise deal with, assets of any type to the extent not prohibited by applicable law and otherwise engage in any lawful business, act or activity.

2.2 The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

2.3 The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

2.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favour or relate to its corporate object, provided that such transactions are transactions into which Luxembourg companies are permitted to enter under the act of August 10, 1915 on commercial companies (such act, as amended, the "Law")."

*Seventh resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 4.1 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" **4.1.** The subscribed share capital of the Company is fixed at two hundred and sixty-seven thousand United States Dollars (USD 267,000.-) represented by:

- (i) ten thousand (10,000) Class B voting shares ("Class B Shares");
- (ii) one hundred thirteen thousand and five hundred (113,500) Class D voting shares ("Class D Shares"); and
- (iii) ten thousand (10,000) Class S voting shares ("Class S Shares"; the Class B Shares, the Class C Shares (as hereinafter defined), if any, the Class D Shares and the Class S Shares are collectively referred to herein as the "Shares").

Each holder of a Share is herein referred to as a "Shareholder"."

*Eighth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 4.5 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" **4.5.** The Class B Shares and the Class D Shares are redeemable at the option of the Company in accordance with the Law and these Articles of Association. Upon redemption of any of the Class B Shares and/or the Class D Shares, each Class B Share and/or Class D Share will receive a redemption price equal to its nominal value plus twenty cents (USD 0.20). In case of a redemption upon liquidation of the Company this paragraph shall have no effect and payments on the Class B Shares and the Class D Shares shall be governed by Article 5.4. Any such redemption must be filed with the registrar of the Company and published in the official Luxembourg Gazette."

*Ninth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.4 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" **5.4.** Liquidation distribution

The assets of the Company (including any proceeds thereof) upon liquidation will be distributed in the following order of priority:

(a) first, towards payment in full of all liabilities of the Company, including amounts payable in respect of any securities issued by the Company other than any shares issued by the Company including the Shares;

(b) second, after payment of amounts referred to in clause (a) above, to the holders of the Class D Shares as a return of capital, an amount equal to the nominal value thereof (such amount to be distributed pro rata in accordance with the Class D Shares held by such holders);

(c) third, after payment of amounts referred to in clauses (a) and (b) above, to the holders of the Class C Shares (if any) as a return of capital, an amount equal to the nominal value thereof (such amount to be distributed pro rata in accordance with the Class C Shares held by such holders);

(d) fourth, after payment of amounts referred to in clauses (a) through (c) above, to the holders of the Class B Shares as a return of capital, an amount equal to the nominal value thereof (such amount to be distributed pro rata in accordance with the Class B Shares held by such holders);

(e) fifth, after payment of amounts referred to in clauses (a) through (d) above, to the holders of the Class S Shares as a return of capital, an amount equal to the nominal value thereof (such amount to be distributed pro rata in accordance with the Class S Shares held by such holders);

(f) sixth, after payment of amounts referred to in clauses (a) through (e) above, to the holders of the Class D Shares, an amount equal to twenty cents (USD 0.20) per Class D Share (such amount to be distributed pro rata in accordance with the Class D Shares held by such holders);

(g) seventh, after payment of amounts referred to in clauses (a) through (f) above, to the holders of the Class B Shares, an amount equal to twenty cents (USD 0.20) per Class B Share (such amount to be distributed pro rata in accordance with the Class B Shares held by such holders);

(h) eight, after payment of amounts referred to in clauses (a) through (g) above, to the holders of the Class C Shares (if any), any accrued but unpaid dividends on the Class C Shares (such amount to be distributed pro rata in accordance with the Class C Shares held by such holders); and

(i) the remainder, after payment of the amounts in clauses (a) through (h) above, to the holders of the Class S Shares (such amount to be distributed pro rata in accordance with the Class S Shares held by such holders)."

#### *Tenth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend articles 7.1, 7.2 and 7.6 of the Articles so that they shall henceforth read as follows:

" **7.1.** The Company shall be managed by a board of directors who need not be Shareholders. The board of directors shall be appointed for a term which may not exceed six (6) years, by the general meeting of shareholders (the "Shareholders' Meeting") in accordance with Article 11 and Article 12. The directors may be dismissed at any time, with or without cause, and at the sole discretion of the Shareholders' Meeting.

In the event of a vacancy on the board of directors of the Company because of death, retirement or otherwise, the remaining directors shall immediately convene a Shareholders' Meeting to appoint a new director as provided under this Article 7.1.

Where the number of shareholders is reduced to one (1), the Company may be managed by a sole director until the next general meeting of the Shareholders following the introduction of an additional shareholder. In such case, any reference in the Articles to the board or the directors is to be read as a reference to such sole director, as appropriate.

**7.2.** Except as provided under article 7.1 paragraph 3, the board of directors shall consist at all times of at least four (4) members. The number of directors may be amended by a resolution passed at a Shareholders' Meeting (a "Shareholders' Resolution").

**7.6.** The Company shall be bound by any document bearing the combined signatures of two members of the board of directors and except as provided in the next following sentence shall not be bound by any document bearing only one signature of a member of the board of directors. The board of directors may, by Board Resolution, appoint one or more general directors from among its members, who may be granted authority to bind the Company on specific matters by their respective sole signature, provided that they act within the powers vested in the board of directors.

Where the Company is managed by a sole director, the Company is bound towards third parties by the signature of the sole director or by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated."

#### *Eleventh resolution*

The Sole Shareholder resolves to acknowledge and accept the resignation, effective as of the acceptance thereof by the Sole Shareholder, of Jean-Claude Wirthor, Ricarda Soltanmoradi and Peter Mertens as directors of the Company and does hereby appoint the following persons as new directors of the Company for a term ending at the annual general meeting of the shareholders of the Company approving the annual accounts for the financial year ending on December 31, 2014:

- Jack Mudde, born on October 14, 1969 in Rotterdam, the Netherlands, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Robert van 't Hoeft, born on January 13, 1958 in Schiedam, the Netherlands, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and

- Frances M. Vallejo, born April 7, 1965 in Pueblo, Colorado, United States of America, with professional address at 600 North Dairy Ashford Road, Houston, Texas 77079, United States of America.

#### *Twelfth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any director of the Company, acting individually, to proceed, on behalf of the Company, with the registration of the cancellation of the Redeemed Shares in the share register of the Company.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately 2,400.- Euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le quinze juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Ashford Energy Capital S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.158, constituée suivant acte reçu de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hespérange, Grand-Duché de Luxembourg, le 12 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 12 avril 2002, sous le numéro 569, page 27267. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés suivant un acte reçu de Maître Joseph Elvinger le 16 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 27 mai 2006, sous le numéro 1033, page 49558. Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'Assemblée est présidée par Gilles Ralet, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le Président).

Le Président nomme Marie Roche, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée choisit Philippe Chenu, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont collectivement désignés ci-après comme le Bureau.

Les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions de la Société qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par les représentants des actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations des actionnaires représentés à l'Assemblée, après avoir été signées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront également annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le Bureau ayant été ainsi constitué, le Président demande au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'un million (1.000.000) d'actions de Classe A avec droit de vote, dix mille (10.000) actions de Classe B avec droit de vote, cent treize mille cinq cents (113.500) actions de Classe D avec droit de vote et dix mille (10.000) actions de Classe S avec droit de vote de la Société, ayant toutes une valeur nominale de deux dollars américains (USD 2,00) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut statuer sur les points de l'ordre du jour, reproduits ci-après;

II. Que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Réduction, dans le cadre de l'article 49-3 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée de temps à autre (la Loi) du capital social de la Société de son montant actuel de deux millions deux cent soixante-sept mille dollars américains (USD 2.267.000) représenté par (i) un million (1.000.000) d'actions de Classe A avec droit de vote (les Actions de Classe A), (ii) dix mille (10.000) actions de Classe B avec droit de vote (les Actions de Classe B), (iii) cent treize mille cinq cents (113.500) actions de Classe D avec droit de vote (les Actions de Classe D) et (iv) dix mille (10.000) actions de Classe S avec droit de vote (les Actions de Classe S), toutes d'une valeur nominale de deux dollars américains (USD 2,00) chacune, à deux cent soixante-sept mille dollars américains (USD 267.000) représenté par (i) dix mille (10.000) Actions de Classe B, (ii) cent treize mille cinq cents (113.500) Actions de Classe D et (iii) dix mille (10.000) Actions de Classe S, toutes d'une valeur nominale de deux dollars américains (USD 2,00) chacune, par le rachat et l'annulation subséquente par la Société d'un million (1.000.000) d'Actions de Classe A (les Actions Rachetées), avec un paiement en numéraire au détenteur des Actions Rachetées d'un prix de rachat total de deux millions deux cent mille dollars américains (USD 2.200.000) (le Prix de Rachat);

3. Financement du Prix de Rachat excédant la valeur nominale des Actions Rachetées au moyen des réserves et des bénéfices disponibles de la Société;

4. Décision, conformément à l'article 69 de la Loi, de reporter le paiement du Prix de Rachat jusqu'à ce que la procédure légale de protection des créanciers ait expiré;

5. Autorisation et pouvoir donnés à tout administrateur de la Société, agissant individuellement, de procéder, pour le compte de la Société, à l'expiration de la procédure légale de protection des créanciers, au paiement du Prix de Rachat au détenteur des Actions Rachetées;

6. Modification de l'article 2 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:



## " Art.2. Objet Social.

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut également obtenir, posséder et céder, ou bien négocier, les actifs de toute sorte dans la mesure où cela n'est pas interdit par la loi applicable ou bien entreprendre toute affaire, acte ou activité légal.

2.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, en ce compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

2.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

2.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social, à condition que ces transactions soient des transactions dans lesquelles les sociétés luxembourgeoises sont autorisées à entrer selon la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (cette loi, telle que modifiée, la "Loi")."

7. Modification des Statuts de sorte que toutes les références aux Actions de Classe A soient supprimées ce qui comprend les articles 4.1, 4.5 et 5.4 des Statuts;

8. Modification des articles 7.1, 7.2 et 7.6 des Statuts afin de permettre à la Société d'être administrée et représentée par un administrateur unique lorsque la Société n'a qu'un seul actionnaire conformément à l'article 51 de la Loi;

9. Prise d'acte et acceptation de la démission de Jean-Claude Wirthor, Ricarda Soltanmoradi et Peter Mertens en qualité d'administrateurs de la Société et nomination de Jack Mudde, Robert van't Hoeft, et Frances M. Vallejo en qualité de nouveaux administrateurs de la Société pour une durée prenant fin à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société approuvant les comptes annuels pour l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2014;

10. Modification du registre des actionnaires de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société, chacun agissant individuellement, de procéder, pour le compte de la Société, à l'enregistrement de l'annulation des Actions Rachetées dans le registre des actionnaires de la Société; et

11. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

### *Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de réduire, dans le cadre de l'article 49-3 de la Loi, et réduit par la présente le capital social de la Société d'un montant de deux millions de dollars américains (USD 2.000.000) afin de porter le capital social de son montant actuel de deux millions deux cent soixante-sept mille dollars américains (USD 2.267.000) représenté par (i) un million (1.000.000) Actions de Classe A, (ii) dix mille (10.000) Actions de Classe B, (iii) cent treize mille cinq cents (113.500) Actions de Classe D et (iv) dix mille (10.000) Actions de Classe S, toutes d'une valeur nominale de deux dollars américains (USD 2,00) chacune, à deux cent soixante-sept mille dollars américains (USD 267.000) représenté par (i) dix mille (10.000) Actions de Classe B, (ii) cent treize mille cinq cents (113.500) Actions de Classe D et (iii) dix mille (10.000) Actions de Classe S, toutes d'une valeur nominale de deux dollars américains (USD 2,00) chacune, par le rachat et l'annulation subséquente par la Société des Actions Rachetées, avec un paiement en numéraire du Prix de Rachat au détenteur des Actions Rachetées.

### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de financer la partie du Prix de Rachat excédant la valeur nominale des Actions Rachetées au moyen des réserves et des bénéfices disponibles de la Société à la date des présentes.

#### Quatrième résolution

L'Assemblée décide, conformément à l'article 69 de la Loi, de reporter le paiement du Prix de Rachat jusqu'à ce que la procédure légale de protection des créanciers ait expiré.

#### Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'autoriser et de donner pouvoir à tout administrateur de la Société, agissant individuellement, de procéder, pour le compte de la Société, à l'expiration de la procédure légale de protection des créanciers, au paiement du Prix de Rachat au détenteur des Actions Rachetées.

L'Assemblée constate ensuite que suite au rachat mentionné ci-dessus et à l'annulation subséquente des Actions Rachetées par la Société, la Société n'aura désormais qu'un seul actionnaire (l'Actionnaire Unique), qui décide de prendre les résolutions suivantes:

#### Sixième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 2 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

##### " Art.2. Objet Social.

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut également obtenir, posséder et céder, ou bien négocier, les actifs de toute sorte dans la mesure où cela n'est pas interdit par la loi applicable ou bien entreprendre toute affaire, acte ou activité légale.

2.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, en ce compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

2.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

2.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social, à condition que ces transactions soient des transactions dans lesquelles les sociétés luxembourgeoises sont autorisées à entrer selon la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (cette loi, telle que modifiée, la "Loi")."

#### Septième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 4.1 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **4.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à deux cent soixante-sept mille dollars américains (USD 267.000) représenté par:

- (i) dix mille (10.000) actions de Classe B avec droit de vote ("les Actions de Classe B");
- (ii) cent treize mille cinq cents (113.500) actions de Classe D avec droit de vote ("les Actions de Classe D"); et
- (iii) dix mille (10.000) actions de Classe S avec droit de vote ("les Actions de Classe S", les Actions de Classe B, les Actions de Classe C (telles que définies ci-après), le cas échéant, les Actions de Classe D et les Actions de Classe S sont collectivement désignées ci-après comme les "Actions").

Chaque détenteur d'une Action est défini ci-après comme un "Actionnaire".

#### Huitième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 4.5 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **4.5.** Les Actions de Classe B et les Actions de Classe D sont rachetables au choix de la Société conformément à la Loi et aux présents Statuts. Lors du rachat d'Actions de Classe B et/ou d'Actions de Classe D, chaque Action de Classe B et/ou Action de Classe D recevra un prix de rachat égal à sa valeur nominale plus vingt centimes (USD 0,20). Lors d'un rachat en cas de liquidation de la Société ce paragraphe sera sans effet et les paiements pour les Actions de Classe B et



les Actions de Classe D seront régis par l'article 5.4. Tout rachat de ce type doit être inscrit au registre de la Société et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations."

#### *Neuvième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 5.4 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

##### **" 5.4. Liquidation distribution**

En cas de liquidation, les actifs de la Société (en ce compris tous revenus de ceux-ci) seront distribués dans l'ordre de priorité suivant:

(a) premièrement, pour le paiement intégral de toutes les dettes de la Société, en ce compris les montants exigibles concernant tous titres émis par la Société autres que toutes actions émises par la Société y compris les Actions;

(b) deuxièmement, après le paiement des montants indiqués dans la clause (a) ci-dessus, aux détenteurs des Actions de Classe D comme rendement de capital, un montant égal à la valeur nominale de celles-ci (ce montant devant être distribué au prorata des Actions de Classe D détenues par ces détenteurs);

(c) troisièmement, après le paiement des montants indiqués dans les clauses (a) et (b) ci-dessus, aux détenteurs des Actions de Classe C (le cas échéant) comme rendement de capital, un montant égal à la valeur nominale de celles-ci (ce montant devant être distribué au prorata des Actions de Classe C détenues par ces détenteurs);

(d) quatrièmement, après le paiement des montants indiqués dans les clauses (a) à (c) ci-dessus, aux détenteurs des Actions de Classe B comme rendement de capital, un montant égal à la valeur nominale de celles-ci (ce montant devant être distribué au prorata des Actions de Classe B détenues par ces détenteurs);

(e) cinquièmement, après le paiement des montants indiqués dans les clauses (a) à (d) ci-dessus, aux détenteurs des Actions de Classe S comme rendement de capital, un montant égal à la valeur nominale de celles-ci (ce montant devant être distribué au prorata des Actions de Classe S détenues par ces détenteurs);

(f) sixièmement, après le paiement des montants indiqués dans les clauses (a) à (e) ci-dessus, aux détenteurs des Actions de Classe D, un montant égal à vingt cents (USD 0,20) par Action de Classe D (ce montant devant être distribué au prorata des Actions de Classe D détenues par ces détenteurs);

(g) septièmement, après le paiement des montants indiqués dans les clauses (a) à (f) ci-dessus, aux détenteurs des Actions de Classe B, un montant égal à vingt cents (USD 0,20) par Action de Classe B (ce montant devant être distribué au prorata des Actions de Classe B détenues par ces détenteurs);

(h) huitièmement, après le paiement des montants indiqués dans les clauses (a) à (g) ci-dessus, aux détenteurs des Actions de Classe C (le cas échéant) tous dividendes accumulés mais non distribués des Actions de Classe C (ce montant devant être distribué au prorata des Actions de Classe C détenues par ces détenteurs); et

(i) le reste, après le paiement des montants indiqués dans les clauses (a) à (h) ci-dessus, aux détenteurs des Actions de Classe S (ce montant devant être distribué au prorata des Actions de Classe S détenues par ces détenteurs)."

#### *Dixième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Actionnaire Unique décide de modifier les articles 7.1, 7.2 et 7.6 des Statuts de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

**" 7.1.** La Société sera gérée par un conseil d'administration, dont les membres ne doivent pas être Actionnaires. Le conseil d'administration sera nommé pour une durée maximale de six (6) ans, par l'assemblée générale des actionnaires (l'"Assemblée des Actionnaires") conformément aux Articles 11 et 12. Les administrateurs sont révocables à tout moment, avec ou sans motif, et à l'unique discrétion de l'Assemblée des Actionnaires.

Si un poste devient vacant au sein du conseil d'administration de la Société en raison du décès, de la retraite ou autre, les administrateurs restants convoqueront immédiatement une Assemblée des Actionnaires afin de nommer un nouvel administrateur conformément aux dispositions prévues au présent article 7.1.

Lorsque le nombre d'actionnaires est réduit à un (1), la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la prochaine assemblée générale des Actionnaires après l'introduction d'un actionnaire supplémentaire. Dans ce cas, toute référence dans les Statuts au conseil ou aux administrateurs doit être considérée comme une référence à cet administrateur unique, le cas échéant.

**7.2.** Sous réserve de l'article 7.1 paragraphe 3, le conseil d'administration sera composé à tout moment d'au moins quatre (4) membres. Le nombre d'administrateurs peut être modifié par une résolution adoptée lors d'une Assemblée des Actionnaires (une "Résolution des Actionnaires").

**7.6.** La Société sera engagée par tout document portant les signatures conjointes de deux membres du conseil d'administration et excepté ce qui est prévu dans la phrase suivante, la Société ne sera pas engagée par un document portant seulement une signature d'un membre du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut, par une Résolution du Conseil, nommer un ou plusieurs administrateurs généraux parmi ses membres, qui peuvent être habilités à engager la Société dans le cadre d'affaires spécifiques par leur signature individuelle respective, à condition qu'ils agissent dans les limites des pouvoirs du conseil d'administration.

Lorsque la Société est gérée par un administrateur unique, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui des pouvoirs signataires spéciaux ont été délégués."

*Onzième résolution*

L'Actionnaire Unique décide de prendre acte et d'accepter la démission, en vigueur à compter de l'acceptation de celle-ci par l'Actionnaire Unique, de Jean-Claude Wirthor, Ricarda Soltanmoradi et Peter Mertens en qualité d'administrateurs de la Société et nomme par la présente les personnes suivantes en qualité de nouveaux administrateurs de la Société pour une période prenant fin à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société approuvant les comptes annuels pour l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2014:

- Jack Mudde, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Robert van 't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, les Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et

- Frances M. Vallejo, né le 7 avril 1965 à Pueblo, Colorado, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle à 600 North Dairy Ashford Road, Houston, Texas 77079, Etats-Unis d'Amérique.

*Douzième résolution*

L'Actionnaire Unique décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus et donne pouvoir et autorise tout administrateur de la Société, agissant individuellement, de procéder, pour le compte de la Société, à l'enregistrement de l'annulation des Actions Rachetées dans le registre des actionnaires de la Société.

*Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ 2.400,- Euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la requête de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux membres du bureau, ceux-ci ont signé avec Nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: G. RALET, M. ROCHE, P. CHEUN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juillet 2009. Relation: LAC/2009/28615. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009092522/211/497.

(090114370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

**Lux-Investment Partners SICAV-FIS S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 37.749.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 2009*

L'Assemblée constate que le mandat du Réviseur d'entreprises a été fixé à un an c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale. Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Réviseur d'entreprises ERNST & YOUNG S.A. pour un nouveau terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Certifié sincère et conforme

Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat

Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2009088690/17.

(090106548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

**RP III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 123.736.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088459/10.

(090106200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

**Investissements d'Entreprises S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 83.821.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088470/10.

(090106136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

**Akustik Bau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 21, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 19.652.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088510/10.

(090106097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

**Sierra Wireless Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 141.993.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 juillet 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009088678/239/12.

(090105792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

**CEREP Ashley S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.424.

Les comptes annuels pour la période du 4 juillet 2007 (date de constitution) au 30 juin 2008 ont été déposés au registre  
de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009088824/12.

(090106320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

**TDK Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4940 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer.  
R.C.S. Luxembourg B 67.690.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER  
Notaire

Référence de publication: 2009080208/236/11.

(090095121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.

---

**Coiffure Paulo Machado Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3650 Kayl, 15, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 102.807.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frank MOLITOR  
Notaire

Référence de publication: 2009080211/223/11.

(090095181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.

---

**IVAF II Manager, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 123.838.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009080217/11.

(090095140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.

---

**Event & Travel Blenders, Société Anonyme.**

Siège social: L-8019 Strassen, 13, rue du Bois.  
R.C.S. Luxembourg B 86.073.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA  
Signature

Référence de publication: 2009087745/11.

(090104855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

---

**Guillain Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 82.223.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088514/10.

(090106108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**Enop 4 A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 76.812.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009088516/10.

(090106111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**Société Midi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 44.467.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009088848/10.

(090105978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**Franco Megissi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2670 Luxembourg, 21, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 27.194.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009088850/10.

(090105983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**Tractim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.200.000,00.**

Siège social: L-1425 Luxembourg, 3, rue du Fort Dumoulin.

R.C.S. Luxembourg B 98.174.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009088969/11.

(090105752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**Chippie Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 3, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 71.512.

Le bilan et les pertes & profits arrêtés au 31 décembre 2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Isabelle BRUNET

Gérante technique

Référence de publication: 2009084487/13.

(090098955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

---

**Chippie Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 3, rue Marie-Adélaïde.  
R.C.S. Luxembourg B 71.512.

Le bilan et les pertes & profits arrêtés au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Isabelle BRUNET

*Gérante technique*

Référence de publication: 2009084486/13.

(090098959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

---

**Chippie Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 3, rue Marie-Adélaïde.  
R.C.S. Luxembourg B 71.512.

Le bilan et les pertes & profits arrêtés au 31 décembre 2005 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Isabelle BRUNET

*Gérante technique*

Référence de publication: 2009084488/13.

(090098951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

---

**Chippie Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 3, rue Marie-Adélaïde.  
R.C.S. Luxembourg B 71.512.

Le bilan et les pertes & profits arrêtés au 31 décembre 2004 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Isabelle BRUNET

*Gérante technique*

Référence de publication: 2009084491/13.

(090098945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

---

**Luxembourg Elmira 3 Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 116.534.

**DECLARATION**

Il est porté à la connaissance que la nouvelle adresse de l'associé unique de la Société est la suivante:  
APAX WW NOMINEES, LTD: 33, Jermyn Street, London SW1 Y6DN.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 juillet 2009.

*Pour la Société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009088682/15.

(090106481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**Chippie Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 3, rue Marie-Adélaïde.  
R.C.S. Luxembourg B 71.512.

Le bilan et les pertes & profits arrêtés au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Isabelle BRUNET

*Gérante technique*

Référence de publication: 2009084517/13.

(090098961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

---

**S&M 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 140.020.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2009.

*Pour S&M 5 S.à r.l.*

*Signature*

Référence de publication: 2009089010/13.

(090105860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**S&M 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 140.000.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2009.

*Pour S&M 4 S.à r.l.*

*Signature*

Référence de publication: 2009089011/13.

(090105856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**Bijouterie Daniel Martins s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 32, rue Dicks.  
R.C.S. Luxembourg B 65.106.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTING SARK

*Cabinet comptable et fiscal*

13, rue Bolivar

L-4037 Esch / Alzette

*Signature*

Référence de publication: 2009089272/14.

(090106008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---



**Byblos Invest Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 17.618.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL SA  
*Agent Domiciliaire*  
Signatures

Référence de publication: 2009089024/12.

(090105647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**Aptina (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 139.909.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.  
412F, route d'Esch  
L-2086 LUXEMBOURG  
Signatures

Référence de publication: 2009089026/13.

(090105758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**Café beim Silo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7590 Beringen, 42, rue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 58.694.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.  
CENTRE KENNEDY  
53, avenue J.F. Kennedy  
L-9053 ETTTELBRUCK  
Signature

Référence de publication: 2009088998/14.

(090105763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**Luxembourg Elmira 4 Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 116.533.

DECLARATION

Il est porté à la connaissance que la nouvelle adresse de l'associé unique de la Société est la suivante:  
APAX WW NOMINEES, LTD: 33, Jermyn Street, London SW1 Y6DN.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 juillet 2009.

*Pour la Société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2009088683/15.

(090106485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**Luxembourg Elmira 5 Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 117.687.

—  
**DECLARATION**

Il est porté à la connaissance que la nouvelle adresse de l'associé unique de la Société est la suivante:  
APAX WW NOMINEES, LTD: 33, Jermyn Street, London SW1 Y6DN.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 juillet 2009.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009088684/15.

(090106490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**S.I. GROUP Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117A, route de Stavelot.  
R.C.S. Luxembourg B 18.321.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY

53, avenue J.F. Kennedy

L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009088983/14.

(090105695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**Compagnie du Téléphone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R.C.S. Luxembourg B 112.055.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009089043/13.

(090105778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**George International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 140.366.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GEORGE INTERNATIONAL S.A.

Régis DONATI / Daniele MARIANI

*Administrateur-délégué / Administrateur*

Référence de publication: 2009089034/12.

(090106081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**Evacor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2410 Luxembourg, 164, rue de Reckenthal.  
R.C.S. Luxembourg B 48.573.

Les comptes annuels au 12.12.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire B+C s.à.r.l.  
Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2009089052/12.

(090105625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**Club Med Asie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R.C.S. Luxembourg B 72.301.

Les comptes annuels au 31 octobre 2008 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.  
412F, route d'Esch  
L-2086 LUXEMBOURG  
Signatures

Référence de publication: 2009089041/13.

(090105770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**THIEFELS et BOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7535 Mersch, 24, rue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 38.525.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.  
CENTRE KENNEDY  
53, avenue J.F. Kennedy  
L-9053 ETTTELBRUCK  
Signature

Référence de publication: 2009088991/14.

(090105746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**Figeac Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5880 Hesperange, 19B, Ceinture Um Schlass.  
R.C.S. Luxembourg B 46.509.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 9 avril 2008 que:

- Le nombre d'administrateurs délégués à la gestion journalière est réduit de trois à deux:

\* Le mandat d'administrateur délégué de Madame Dominique DE LAVELEYE domiciliée B-5363 Hamois, 2, rue de Champion, Belgique n'est pas renouvelé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009089004/15.

(090106130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**Pillarlux Caen 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 138.172.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2009.  
TMF Corporate Services S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009089107/12.

(090105582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**P & I content distribution Luxembourg SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-5430 Lenningen, 4, rue du Village.  
R.C.S. Luxembourg B 100.672.

La société "FIDUCIAIRE ARBO S.A." ayant son siège social à L-9522 WILTZ, 21, rue du Fossé, inscrite au Registre de Commerce sous le n° B 97573, fait savoir s'est démise avec effet immédiat de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

Wiltz, le 07/07/2009.  
Fiduciaire ARBO S.A.  
Signature

Référence de publication: 2009089197/13.

(090106191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**Anglo American Investments (China) 2, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R.C.S. Luxembourg B 107.155.

*Extrait de résolutions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société en date du 30 juin 2009*

Mme Gillian Fay Adams avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet à partir du 8 juin 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2009.  
Signature  
Gérant

Référence de publication: 2009089095/14.

(090105981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**BRGEOF G Debt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 144.000,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 139.601.

*Extrait des résolutions prises par les associés en date du 15 juin 2009*

*Quatrième résolution*

Les associés acceptent la démission de Monsieur Steven Gary Meise de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2009089136/15.

(090105540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**PO Participations S.A., Société Anonyme,  
(anc. PO Participations S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 102.509.088,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 131.555.

In the year two thousand and nine, on the fifth of June.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appears:

K DEVELOPPEMENT, a French joint-stock company, incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 23 bis, Avenue de Messine, 75008 Paris, France, registered with the Paris Trade and Companies Register under number B 447.882.002.

here represented by Mr. Michele Mezzarobba, its General Director.

Such appearing party, through its legal representative, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing in Luxembourg under the name of "PO Participations S.à r.l." (the "Company") with registered office at 3, Rue Goethe, L-1637 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131.555, incorporated by a deed of the undersigned notary of September 7, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2298 of October 13, 2007, and which bylaws have been last amended by a deed of Me. Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg, dated January 30, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°969 of May 8, 2009.

II. The Company's share capital is set at one hundred two million five hundred nine thousand and eighty-eight Euro (€ 102,509,088.-) divided into one hundred two million five hundred nine thousand and eighty-eight (102,509,088) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each.

III. The sole shareholder resolved to change with immediate effect the legal form of the Company from that of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) into that of a public limited liability company (société anonyme) without discontinuity of its legal personality.

The change of legal form is made on the basis of a report in satisfaction of articles 26-1 and 32-1 (5) of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended and established by Alter Audit S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under Luxembourg laws, having its registered office at 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 110.675, independent auditor in Luxembourg, dated June 4<sup>th</sup>, 2009.

The conclusions of this report are the following:

"En conclusion, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que l'actif net est surévalué. L'actif net constaté dans la situation active et passive susvisée pour un montant d'EUR 100.511.717,70 n'est pas inférieure au capital social de EUR 31.000.-"

This report will remain attached to the present deed.

Following the conversion of the Company into a public limited liability company, the existing shares, the number and the par value of which remaining unchanged, are attributed to the sole shareholder of the Company.

IV. The sole shareholder resolved to accept the resignation of the actual entire board of managers of the Company with immediate effect, composed as follows:

*Category A Managers:*

- Ms. Sonia Pelisson, born on January 13, 1971 in Bron, France, having her professional address at 23 bis, Avenue de Messine, 75008 Paris, France;

- Ms. Marie-Laure Becquart, born on April 19, 1972 in Châtelleraut, France, having her professional address at 23 bis, Avenue de Messine, 75008 Paris, France;

- Mr. Michele Mezzarobba, born on September 25, 1967 in Sacile, Italy, having his professional address at 23 bis, Avenue de Messine, 75008 Paris, France;

- Mr. Alain Languillat, born on March 8, 1964 in Nogent sur Seine, France, having his professional address at 23 bis, Avenue de Messine, 75008 Paris, France.

*Category B Managers:*

- Mr. Alan Dundon, born on April 18, 1966 in Dublin, Ireland, having his professional address at 121, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg;

- Mr. Alain Peigneux, born on February 27, 1968 in Huy, Belgium, with professional address at 121, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

V. Pursuant to the above resolution, the sole shareholder resolved to grant discharge to the managers of the Company for the execution of their mandate until the date hereof.

VI. The sole shareholder further resolved to accept the resignation of Alter Audit S.à r.l., prenamed, as auditor of the Company, and to grant it discharge for the exercise of its mandate until the date hereof.

VII. Pursuant to the above resolutions, the sole shareholder resolved to subsequently restate the Company's articles of association as follows:

### **Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a public company limited by shares ("société anonyme") under the name of "PO Participations S.A." (the "Company") governed by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "Law") and by the present articles (the "Articles").

**Art. 2.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the municipality of Luxembourg by a decision of the Board of Directors or by a resolution of the general meeting of shareholders.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best suited for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliates).

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

### **Title II. - Capital, Shares**

**Art. 5.** The share capital is set at one hundred two million five hundred nine thousand and eighty-eight Euro (€ 102,509,088.-) represented by one hundred two million five hundred nine thousand and eighty-eight (102,509,088) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each, fully paid up.

The shares may be evidenced at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares may be registered or bearer shares at the option of the shareholders.

The share capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The Company may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with legal requirements.

The shares of the Company are freely transferable.

**Art. 6.** The authorized capital of the Company is set at five hundred million Euro (€ 500,000,000.-) represented by five hundred million (500,000,000) shares having a par value of one Euro each (€ 1.-).

The board of directors is authorised, during a period ending five (5) years following the date hereof, to increase the share capital within the limits of the authorised capital in one or several times by issuing shares without reserving to the existing shareholders any kind of preemption or preferential subscription right.

Such shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the board of directors may determine.

The board of directors may in particular determine:

- the time and the number of shares to be subscribed and issued;

- whether a share premium will be paid on the shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any;
- whether the shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind; and
- that shares will be issued following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the board of directors under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds or notes or similar instruments issued from time to time by the Company.

The board of directors may delegate to any authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Upon each increase of the share capital of the Company by the board of directors within the limits of the authorized capital, the present article 6 of the Articles shall be amended accordingly.

### **Title III. - Management**

**Art. 7.** The Company is managed by a board of directors (the "Board of Directors"), divided into two categories, respectively denominated "Category A Director(s)" and "Category B Director(s)". The directors need not be shareholders and are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The term and the remuneration, if any, are fixed by the general meeting of the shareholders.

**Art. 8.** The Board of Directors will elect from among its members a chairman. The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two (2) directors so request.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Directors.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Directors of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Directors of the Company.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another director as his proxy.

The Board of Directors can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one (1) Category A Director and of one (1) Category B Director. Any decisions taken by the board of directors shall require a simple majority including at least the favourable vote of one (1) Category A Director and of one (1) Category B Director. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

The resolutions of the Board of Directors will be recorded in minutes signed by all the directors present or represented at the meeting.

Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, e-mail or facsimile.

**Art. 9.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

**Art. 10.** Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one (1) Category A Director and one (1) Category B Director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to Article 11 of the present articles of association.

**Art. 11.** The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 12.** Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.



#### **Title IV. - Supervision**

**Art. 13.** The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

#### **Title V. - General meeting**

**Art. 14.** The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the second Friday of the month of September of each year at 12:30 p.m. If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

The notice periods and quorum rules required by law shall apply with respect to the meetings of shareholders of the Company, as well as with respect to the conduct of such meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing whether in original or by telefax, cable, telegram, e-mail or telex.

Except as otherwise required by law or by these Articles of Association, resolutions at a meeting of Shareholders will be passed by a simple majority of those present and voting. Shareholders' meetings shall be convened by the Board of Directors, pursuant to a notice setting forth the agenda and sent by registered mail at least five days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address on record in the register of shareholders.

If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

#### **Title VI. - Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on the first of April and shall terminate on the thirty first of March of each year.

**Art. 16.** After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Company. On the net profit, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

The Board of Directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

#### **Title VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

#### **Title VIII. - General provision**

**Art. 18.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the Law.

VIII. The sole shareholder resolved to appoint the following persons as directors of the Company:

*Category A Director:*

- Ms. Sonia Pelisson, prenamed,
- Ms. Marie-Laure Becquart, prenamed
- Mr. Michele Mezzarobba, prenamed,
- Mr. Alain Languillat, prenamed.

*Category B Director:*

- Mr. Alan Dundon, prenamed,
- Mr. Alain Peigneux, prenamed.

The directors are appointed for a period of six years as from the date hereof.

The Company is bound in all circumstances by the joint signature of one category A director and one category B director.

IX. The sole shareholder resolved to appoint Alter Audit S.à r.l, prenamed, as statutory auditor of the Company until the annual shareholder meeting approving the accounts as of March 31,2009.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately two thousand Euro (€ 2,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the legal representative of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède.**

L'an deux mille neuf, le cinq juin.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

K DEVELOPPEMENT, une société anonyme de droit français, ayant son siège social au 23 bis, Avenue de Messine, 75008 Paris, France, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 447.882.002, ici représentée par M. Michele Mezzarobba, son Directeur Général.

Laquelle comparante, par son mandataire social, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "PO Participations S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 3, Rue Goethe, L-1637 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.555, et constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 7 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2298 daté du 13 octobre 2007, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par une assemblée générale extraordinaire tenue par devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand Duché de Luxembourg, reçu en date du 30 janvier 2009, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°969 daté du 8 mai 2009.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent deux millions cinq cent neuf mille quatre-vingt-huit Euro (€ 102.509.088,-), représenté par cent deux millions cinq cent neuf mille quatre-vingt-huit (102.509.088) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune.

III. L'associé unique décide de convertir avec effet immédiat la forme de la Société de société à responsabilité limitée en société anonyme sans discontinuité de sa personnalité juridique.

Le changement de la forme légale est effectuée sur la base d'un rapport conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 Août 1915 telle qu'amendée établi par Alter Audit S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.675, auditeur indépendant à Luxembourg, en date du 4 juin 2009.

Les conclusions du rapport sont les suivantes:

"En conclusion, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que l'actif net est surévalué. L'actif net constaté dans la situation active et passive susvisée pour un montant d'EUR 100.511.717,70 n'est pas inférieure au capital social de EUR 31.000.-"

Ce rapport restera annexé au présent acte.

Suite à la transformation de la Société en société anonyme, les actions existantes, leur nombre et la valeur nominale de celles-ci restant inchangées, sont attribuées à l'associé unique de la Société.

IV. L'associé unique décide d'accepter la démission avec effet immédiat de l'actuel conseil de gérance de la Société, composé comme suit:

*Gérants de catégorie A:*

- Mme. Sonia Pelisson, née le 13 janvier 1971 à Bron, France, ayant son adresse professionnelle au 23 bis, Avenue de Messine, 75008 Paris, France;

- Mme Marie-Laure Becquart, née le 19 avril, 1972 à Châtellerault, France, ayant son adresse professionnelle au 23 bis, Avenue de Messine, 75008 Paris, France;

- M. Michele Mezzarobba, née le 25 septembre 1967 à Sacile, Italie, ayant son adresse professionnelle au 23 bis, Avenue de Messine, 75008 Paris, France;

- M. Alain Languillat, né le 8 mars 1964 à Nogent sur Seine, France, ayant son adresse professionnelle au 23 bis, Avenue de Messine, 75008 Paris, France.

*Gérants de catégorie B:*

- Mr. Alan Dundon, né le 18 avril 1966 à Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

- Mr. Alain Peigneux, né le 27 février 1968 à Huy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

V. Suite à la résolution précédente, l'associé unique décide de donner décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

VI. L'associé unique décide d'accepter la démission du réviseur d'entreprises Alter Audit S.à r.l., susmentionnée, et de donner décharge au réviseur d'entreprise pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

VII. Suite aux résolutions précédentes, l'associé unique décide de refondre les statuts de la Société comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "PO Participations S.A." (la "Société"), soumises aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales du 10 Août 1915 telle qu'amendée (la "Loi") ainsi qu'aux dispositions des présents statuts (les "Statuts").

**Art. 2.** Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune par simple décision du Conseil d'Administration ou par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

### **Titre II. - Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent deux millions cinq cent neuf mille quatre-vingt-huit Euro (€ 102.509.088,-) représenté par cent deux millions cinq cent neuf mille quatre-vingt-huit (102.509.088) actions, d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune, libérées intégralement.

Les actions de la Société peuvent être matérialisées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions peuvent être nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit sous les conditions prévues par la loi.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Les actions de la Société sont librement transmissibles.

**Art. 6.** Le capital autorisé de la Société est fixé à cinq cent millions d'Euro (€ 500.000.000,-) représenté par cinq cent millions (500.000.000) actions, ayant une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune.

Le conseil d'administration de la Société est autorisé, pendant une période prenant fin cinq (5) années après la date des présentes, à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission d'actions sans réserver aux actionnaires existants un quelconque droit de préemption ou de souscription préférentiel. Ces actions peuvent être souscrites et émises selon les termes et conditions déterminés par le conseil de gérance de la Société.

Le conseil d'administration de la Société peut en particulier déterminer:

- la période et le nombre d'actions à souscrire et à émettre;
- si une prime d'émission sera payée sur les actions à souscrire et à émettre, et le montant de cette prime d'émission, le cas échéant;
- si les actions seront libérées par un apport en espèce ou en nature; et
- que les actions seront émises après l'exercice du droit de souscription et/ou du droit de conversion octroyé par le conseil d'administration de la Société selon les termes des warrants (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, titres de dette ou instruments similaires), obligations convertibles, titres de dette ou instruments similaires émis par la Société de temps à autre.

Le conseil d'administration de la Société peut déléguer à tout administrateur de la Société autorisé ou fondé de pouvoir de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des actions représentant une partie ou l'entièreté de telles augmentations de capital.

A chaque augmentation du capital social de la Société par le conseil d'administration dans les limites du capital autorisé, le présent article 6 des Statuts sera modifié en conséquence.

### **Titre III. - Administration**

**Art. 7.** La Société est administrée par un conseil d'administration (le "Conseil d'Administration"), divisés en deux catégories, nommés respectivement "Administrateurs de Catégorie A" et "Administrateurs de Catégorie B". Les administrateurs peuvent être associés ou non, et sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires, et sont toujours révocables par elle.

La durée du mandat des administrateurs et leur rémunération, le cas échéant, sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux (2) administrateurs le demandent.

Il sera donné à tous les administrateurs un avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil d'Administration.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par courrier ou téléfax ou tous autres moyens électroniques de communication y compris le courrier électronique.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée et qu'au moins un (1) Administrateur de Catégorie A et un (1) Administrateur de Catégorie B sont présents ou représentés. Toute décision du Conseil d'Administration doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un (1) Administrateur de Catégorie A et d'un (1) Administrateur de Catégorie B. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les administrateurs seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des administrateurs peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre, courrier électronique ou téléfax.

**Art. 9.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 10.** Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un (1) Administrateur de Catégorie A et d'un (1) Administrateur de Catégorie B, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'Article 11 des présents Statuts.

**Art. 11.** Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 12.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 13.** La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

#### **Titre V. - Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième vendredi du mois de septembre de chaque année à 12 heures 30. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les délais de convocation et les règles de quorum requis par la loi sont applicables en ce qui concerne les assemblées des actionnaires de la Société et en ce qui concerne la conduite de ces assemblées, à défaut d'indications contraires dans les présents statuts.

Chaque action confère une voix à son titulaire. Un actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée par le biais d'une procuration écrite en original, par télécopie, télégramme, courrier électronique ou télex.

Sauf exigences contraires par la loi ou les présents statuts, les résolutions sont adoptées à l'assemblée générale des actionnaires par une majorité simple des personnes présentes et votants.

Les assemblées des actionnaires sont convoquées par le Conseil d'Administration par avis de convocation contenant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant la tenue de l'assemblée à chaque actionnaire à son adresse indiquée dans le registre des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans avis de convocation.

#### **Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier avril et finit le trente et un mars de chaque année.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour-cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

#### **Titre VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. - Disposition générale**

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi.

VIII. L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société:

*Administrateurs de catégorie A:*

- Mme Sonia Pelisson, précitée;
- Mme Marie-Laure Becquart, précitée;
- M. Michele Mezzarobba, précité;
- M. Alain Languillat, précité.

*Administrateurs de catégorie B:*

- Mr. Alan Dundon, précité;
- Mr. Alain Peigneux, précité.

Les administrateurs sont nommés pour une durée de six (6) ans.

La Société est en toutes circonstances valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un Administrateur de catégorie B.

IX. L'associé unique décide de nommer Alter Audit S.à r.l., susmentionnée, en tant que commissaire de la Société, pour une période devant prendre fin lors de l'assemblée générale annuelle de la Société approuvant les comptes annuels au 31 mars 2009.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euro (€ 2.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire social de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: M. MEZZAROBBA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 10 juin 2009. Relation: LAC/2009/22294. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009089640/211/461.

(090106717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2009.

### **TABB Packaging Solutions, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 147.094.

#### — STATUTES

In the year two thousand and nine, on the eighth day of July.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, there appeared:

TABB Packaging Solutions, LLC, a company incorporated under the laws of the State of Michigan, United States of America, with registered address at 8300 Ronda Drive, Canton, Michigan 48187, United States of America, registered with the Michigan Department of Labor and Growth Commercial Services under number D114228,

here represented by Ms Verena Zimmermann, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 27 May 2009, in Luxembourg.

Said proxy, initialed "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its here above stated capacities, has required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which he deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

#### **A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, the Commercial Code, as well as by these articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is to hold interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.



The Company may further act as a general or limited shareholder with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar corporate structures.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of "TABB Packaging Solutions, S.à r.l.".

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

### **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred twenty-five euros (EUR 125) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of (i) a majority of the shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### **C. Management**

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound by the sole signature of any of its managers or by the sole signature of any person to whom such signatory powers shall have been delegated by the board of managers.

**Art. 13.** The board of managers shall choose from among its shareholders a chairman, and may choose from among its shareholders a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.



The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

All board meetings are to be held locally, meaning the Grand-Duchy of Luxembourg.

This article shall only apply in case of several managers.

**Art. 14.** In case there are several managers, the minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

**Art. 16.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### **D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 17.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares. All meetings of the shareholders of the company are to be held locally, meaning the Grand-Duchy of Luxembourg.

**Art. 18.** Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 20.** The Company's financial year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

**Art. 21.** Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

All books and records are kept locally meaning, the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 22.** Five per cent (5 %) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 24.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, the Commercial Code and amendments thereto.

##### *Subscription and Payment*

All one hundred (100) shares have been subscribed by TABB Packaging Solutions, LLC, prenamed.

The shares so subscribed have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

##### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on 31 December 2009.

##### *Expenses*

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

### Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions

1. The registered office of the Company shall be at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The sole shareholder resolved to elect the following persons as manager of the company for an indefinite period:  
- Ms Amy Leigh Morgan, with professional address at 8300 Ronda Drive, Canton, Michigan 48187, United States of America, born on 16 January 1968 in Royal Oak, Michigan, United States of America;

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residences, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le huit juillet,

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

a comparu:

TABB Packaging Solutions, LLC, une société constituée selon les lois de l'Etat de Michigan, Etats-Unis d'Amérique, avec siège social à 8300 Ronda Drive, Canton, Michigan 48187, Etats-Unis d'Amérique, immatriculé auprès du "Michigan Department of Labor and Growth Commercial Services" sous le numéro D114228,

ici représentée par Mlle Verena Zimmermann, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 27 mai 2009.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Code de Commerce, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de "TABB Packaging Solutions, S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

#### B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par cent (100) parts sociales, d'une valeur de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

La société sera engagée par la signature individuelle d'un de ses gérants ou par la signature individuelle de toute personne à laquelle de tels pouvoirs auront été délégués par le conseil de gérance.

**Art. 13.** Le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Cet article s'applique seulement en cas de plusieurs gérants.

**Art. 14.** En l'occurrence de plusieurs gérants les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Toutes les réunions d'administrations sont tenues au niveau local, c'est-à-dire le Grand Duché de Luxembourg.

**Art. 18.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de (i) la majorité des associés (ii) représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 19.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### E. Année sociale - Bilan - Répartition

**Art. 20.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

**Art. 21.** Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Tous les comptes et registres sont tenus au niveau locale, c'est-à-dire le Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

#### F. Dissolution - Liquidation

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, du Code de Commerce, et de leurs amendements.

##### *Souscription et Libération*

L'intégralité des cent (100) parts sociales a été souscrite par TABB Packaging Solutions, LLC, préqualifiée.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

##### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2009.

##### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

##### *Résolutions*

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. L'associé unique a décidé d'élire la personne suivante comme gérant de la société pour une durée indéterminée:  
- Mme Amy Leigh Morgan, avec adresse professionnelle à 8300 Ronda Drive, Canton, Michigan 48187, Etats-Unis d'Amérique, née le 16 janvier 1968 à Royal Oak, Michigan, Etats-Unis d'Amérique;

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent.

Signé: V. Zimmermann et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 juillet 2009. LAC/2009/27525. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009090573/5770/299.

(090108024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

### **RREI Villeneuve S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.098.

#### — STATUTS

L'an deux mille neuf, le neuf juin.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

RREI Holding S.C.A., une société en commandite par actions, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.125,

ici représentée par Monsieur Augustin de Longeaux, Maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de "RREI Villeneuve S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre municipalité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même municipalité par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gestion de la Société. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays.

#### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la seule signature d'un gérant.

**Art. 13.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.



**Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclut pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

**Art. 17.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 19.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 20.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 21.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 22.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

##### *Souscription et Libération*

RREI Holding S.C.A., mentionnée ci-avant, a souscrit cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts sociales souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

##### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2009.

##### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à neuf cents euros (EUR 900,-)



## Assemblée générale

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg;
2. Monsieur Michel Rosenberg, né à Boulogne-Billancourt, France, le 28 octobre 1951 résidant au 186-188, rue de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Augustin de Longeaux, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 juin 2009. LAC/2009/22246. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009090620/9127/165.

(090108110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

**TEXXA & CO Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 59, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 147.099.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausend und neun, den achten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtswohnsitz zu Luxemburg,

Ist erschienen:

Herrn Thomas KRONAWETTER, Selbstständiger, geboren am 23. Juli 1972 in A-4560 Kirchdorf an der Krems (Österreich), wohnhaft in A-4643, Pettenbach (Osterreich), Wasserhubstrasse, 3,

welcher Komparent den unterzeichneten Notar ersucht die Satzungen einer von ihm zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1. Gesellschaftsform.** Der Komparent gründet eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, der er den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

Die Gesellschaft begreift anfangs einen alleinigen Gesellschafter der Inhaber der gesamten Gesellschaftsanteile ist; die Gesellschaft kann zu jeder Zeit mehrere Gesellschafter begreifen auf Grund von Gesellschaftsanteilsabtretungen oder Schaffung von neuen Gesellschaftsanteilen, um dann wieder zur Einmanngesellschaft zu werden durch Vereinigung aller Gesellschaftsanteile in einer Hand.

**Art. 2. Gegenstand.** Gegenstand der Gesellschaft ist das Erbringen von Bürodienstleistungen, Fakturierungsdienstleistungen sowie Abrechnungsdienstleistungen.

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

**Art. 3. Bezeichnung.** Die Gesellschaftsbezeichnung lautet "TEXXA & CO SARL".

**Art. 4. Dauer.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

**Art. 5. Sitz.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Mertert.

Er kann durch einfachen Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafter, je nach Fall, an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden.

**Art. 6. Gesellschaftskapital.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausend fünfhundert Euro (12.500.- €) und ist eingeteilt in einhundert (100) Anteile zu je einhundert und fünfundzwanzig Euro (125.- €). Jeder Anteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

**Art. 7. Änderung des Gesellschaftskapitals.** Das Gesellschaftskapital kann zu jeder Zeit, durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter, je nach Fall, abgeändert werden.

**Art. 8. Rechte und Pflichten der Gesellschafter.** Jeder Gesellschaftsanteil gibt das gleiche Recht.

Jeder Gesellschaftsanteil gibt Recht auf eine Stimme bei allen Abstimmungen.

Der alleinige Gesellschafter hat alle Rechte und Befugnisse die Gesellschafter auf Grund des Gesetzes und der gegenwärtigen Statuten haben.

Es ist einem jeden Gesellschafter sowie seinen Gläubigern und Rechtsnachfolgern untersagt einen Antrag auf Pfändung des Firmeneigentums oder von Firmenstücken zu stellen, Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder ein gerichtliches Inventar derselben zu erstellen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen welche die Tätigkeit der Gesellschaft beeinträchtigen könnten.

**Art. 9. Unteilbarkeit der Gesellschaftsanteile.** Die Gesellschaftsanteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft die nur einen einzigen Eigentümer für einen jeden Anteil anerkennt.

Ist der Anteil eines Gesellschafters auf Grund gesetzlicher oder testamentarischer Erbfolge einer Mehrheit von Erben zugefallen, so haben die Erben spätestens sechs Wochen nach Annahme der Erbschaft eine gemeinsame Erklärung darüber abzugeben, wer von ihnen in Zukunft, während der Unzerteiltheit, das Stimmrecht für den gesamten Anteil ausüben wird.

Wenn die Nutznießung und das nackte Eigentum eines Anteils zwei verschiedenen Personen gehören, so wird das Stimmrecht durch den Nutznießer ausgeübt.

#### **Art. 10. Übertragung der Anteile.**

1. Übertragung im Falle des alleinigen Gesellschafters.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen ist frei.

2. Übertragung im Falle von mehreren Gesellschaftern.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Gesellschaftern ist frei.

Für die Übertragung von Gesellschaftsanteilen an Dritte, sei es unter Lebenden, sei es infolge Sterbefalls, ist die Einstimmigkeit aller Gesellschafter erforderlich; geschieht die Übertragung der Gesellschaftsanteile jedoch im Sterbefall an die Nachkommen in direkter Linie oder an den überlebenden Ehepartner, ist die Zustimmung der anderen Gesellschafter nicht erforderlich.

Im Falle wo die Übertragung der Gesellschaftsanteile der Zustimmung der anderen Gesellschafter unterliegt, steht diesen ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Gesellschaftsanteile zu, im Verhältnis ihrer bisherigen Gesellschaftsanteile, das innerhalb von dreißig Tagen nach Verweigerung der Übertragung an Nichtgesellschafter ausgeübt werden muss.

Falls das Vorkaufsrecht ausgeübt wird, aber keine Einigung über den Verkaufspreis der Gesellschaftsanteile erzielt wird, berechnet sich der Verkaufspreis auf Grund der Durchschnittsbilanz der drei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren und sollte die Gesellschaft noch keine drei Jahre existieren, auf Grund der Bilanz des letzten vorangegangenen oder zwei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren.

**Art. 11. Tod, Entmündigung, Konkurs des Gesellschafters.** Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch die Entmündigung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit des alleinigen Gesellschafters oder eines der Gesellschafter.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.

Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die Satzung der Gesellschaft, an die von der Gesellschaft aufgestellten Werte und Bilanzen, sowie an die Entscheidungen halten, welche von den Gesellschafterversammlungen getroffen werden.

**Art. 12. Geschäftsführung.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, geleitet und verwaltet.

Der oder die Geschäftsführer können Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein.

Falls die Gesellschafterversammlung, nicht anders bestimmt, haben der oder die Geschäftsführer die ausgedehntesten Befugnisse im Namen und für Rechnung der Gesellschaft zu handeln, einschließlich das Verfügungsrecht, sowie das Recht die Gesellschaft gerichtlich oder außergerichtlich zu vertreten.

Der oder die Geschäftsführer werden auf befristete oder unbefristete Dauer ernannt, sei es auf Grund der Satzung, sei es durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung.

In letzterem Falle setzt der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung, bei der Ernennung des oder der Geschäftsführer, ihre Zahl und die Dauer ihres Mandates fest; bei der Ernennung mehrerer Geschäftsführer werden ebenfalls ihre Befugnisse festgelegt.

Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung kann die Abberufung der Geschäftsführer beschließen.

Die Abberufung kann geschehen nicht nur für rechtmäßig begründete Ursachen, sondern ist dem souveränen Ermessen des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung überlassen.

Der Geschäftsführer kann für seine Tätigkeit durch ein Gehalt entlohnt werden, das durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung festgesetzt wird.

**Art. 13.** Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod oder das Ausscheiden des Geschäftsführers, ob er Gesellschafter oder Nichtgesellschafter ist.

Es ist den Gläubigern, Erben und Rechtsnachfolgern des Geschäftsführers untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder zum Inventar derselben zu schreiten.

**Art. 14.** Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer bei der Ausübung ihres Amtes keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind nur für die ordnungsgemäße Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 15. Gesellschafterbeschlüsse.**

1. Wenn die Gesellschaft nur einen Gesellschafter begreift, so hat dieser alleinige Gesellschafter alle Befugnisse die das Gesetz der Gesellschafterversammlung gibt. Die Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters werden in ein Protokollbuch eingetragen oder schriftlich niedergelegt.

2. Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung nur rechtswirksam wenn sie von der Mehrheit der Gesellschafter die Dreiviertel des Gesellschaftskapitals vertreten, angenommen werden, es sei denn die gegenwärtige Satzung oder das Gesetz würden anders bestimmen.

3. Beschlüsse betreffend die Abänderung der Statuten sind nur rechtswirksam wenn sie von allen Gesellschaftern angenommen werden.

4. Jeder Gesellschafter hat soviel Stimmen wie er Gesellschaftsanteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

**Art. 16. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 17. Inventar-Bilanz.** Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Fünf (5%) Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat. Der verbleibende Gewinn steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

**Art. 18. Auflösung - Liquidation.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 19. Schlussbestimmung.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Komparanten auf die gesetzlichen Bestimmungen des Gesetzes betreffend die Gesellschaften mit beschränkter Haftung.

*Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt heute und endet am 31. Dezember 2009.

*Zeichnungs und Einzahlung*

Alle einhundert (100) Anteile wurden gezeichnet von Herrn Thomas KRONAWETTER, vorgeannt.

Dieselben Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausend fünfhundert Euro (12.500.- €) der Gesellschaft ab jetzt zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar ausdrücklich bestätigt wurde.

*Feststellung*

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

*Schätzungen der Gründerkosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf neunhundert Euro geschätzt.

*Außerordentliche Gesellschafterversammlung*

Sodann erklärt der alleinige Gesellschafter, handelnd an Stelle einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung, folgende Beschlüsse zu nehmen:

1) Der Sitz der Gesellschaft wird in L-6637 Wasserbillig, 59, Esplanade de la Moselle, festgesetzt.

2) Als Geschäftsführer der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "TEXXA & CO SARL" für eine unbestimmte Dauer wird ernannt:

- Herrn Thomas KRONAWETTER, Selbstständiger, geboren am 23. Juli 1972 in A-4560 Kirchdorf an der Krems (Österreich), wohnhaft in A-4643, Pettenbach (Österreich), Wasserhubstrasse, 3.

Der Geschäftsführer hat die Befugnisse wie in Artikel 12 der Satzung erwähnt.

Die Gesellschaft ist in allen Angelegenheiten rechtsgültig verpflichtet, durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers.

Vor Abschluss der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar den Komparanten darauf hingewiesen, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor der Aufnahme jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was der Komparant ausdrücklich anerkennt.

WORUEBER URKUNDE, aufgenommen wurde zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparant, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Kronawetter, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 09 juin 2009. LAC/2009/22046. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 15. Juli 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009090619/9127/155.

(090108121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

**Premier Décembre S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 134.330.

L'an deux mille neuf, le dix juillet.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "PREMIER DECEMBRE S.A." ayant son siège social à L-1227 Luxembourg, 3, rue Bellevue, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée, en date du 11 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 71 du 10 janvier 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 134.330,

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée, en date du 5 août 2008, publié au Mémorial C numéro 2069 du 26 août 2008,

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Michel BOURKEL, demeurant professionnellement à L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame

Donatella LECCI, demeurant professionnellement à L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alexandre VANCHERI, demeurant professionnellement à L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1- Diminution du capital social de Premier Décembre S.A., d'un montant de 950.000,00.-€ (neuf cent cinquante mille euro) pour le porter du montant actuel de 1.700.000,00.-€, (un million sept cent mille euro) au montant de 750.000,00.-€ (sept cent cinquante mille euro), par remboursement aux actionnaires du montant faisant objet de la réduction de capital;

2- Annulation des actions représentant la réduction de capital opérée, à savoir 950.000 actions d'une valeur nominale de 1,00.-€ (un euro), chacune;

3- Procuration spéciale à donner au Conseil d'Administration de la société filiale Premier Décembre Investissements S.A., société de droit luxembourgeois, siège social Rue Michel Rodange n°34, L-2430 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.323, afin de procéder également à la diminution de son capital, d'un montant de 800.000,00.-€ (huit cent mille euro) pour le porter du montant actuel de 1.000.000,00.-€ (un million d'euro) au montant de 200.000,00.-€ (deux cent mille euro), par remboursement aux actionnaires du montant faisant l'objet de la réduction de capital ainsi qu'à l'annulation des actions de Premier Décembre Investissement S.A., représentant la réduction du capital opérée, à savoir 800.000 actions d'une valeur nominale de 1,00.-€ (un euro), chacune;

4- Divers.

B) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objet portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée générale décide de réduire le capital souscrit de la Société à concurrence de NEUF CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 950.000.-) pour le ramener de son montant actuel de UN MILLION SEPT CENT MILLE EUROS (EUR 1.700.000.-) au montant de SEPT CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 750.000.-) par l'annulation de NEUF CENT CINQUANTE MILLE (950.000) actions d'une valeur nominale de UN EURO (EUR 1.-) et par le remboursement de la somme de NEUF CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 950.000.-) aux actionnaires existants.

Le Conseil d'Administration est mandaté d'effectuer ce remboursement en respectant les prescriptions légales. Aucun remboursement ne sera fait aux actionnaires avant les trente jours qui suivent la publication des présentes au Mémorial C.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution prise ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** La Société a un capital social souscrit de SEPT CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 750.000.-), divisé en SEPT CENT CINQUANTE MILLE (750.000.-) actions, ayant chacune une valeur nominale de UN EURO (EUR 1.-) chacune."

*Troisième résolution*

L'assemblée générale constate que la procuration spéciale a été donnée au Conseil d'Administration de la société filiale Premier Décembre Investissements S.A., société de droit luxembourgeois, siège social Rue Michel Rodange n° 34, L-2430 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.323, afin de procéder également à la diminution de son capital, d'un montant de 800.000,00.-€ (huit cent mille euro) pour le porter du montant actuel de 1.000.000,00.-€ (un million d'euro) au montant de 200.000,00.-€ (deux cent mille euro), par remboursement aux actionnaires du montant faisant l'objet de la réduction de capital ainsi qu'à l'annulation des actions de Premier Décembre Investissement S.A., représentant la réduction du capital opérée, à savoir 800.000 actions d'une valeur nominale de 1,00.-€ (un euro), chacune.

*Frais*

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Bourkel, D. Lecci, A. Vancheri, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 juillet 2009. Relation: EAC/2009/8249. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 16 juillet 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009090616/272/87.

(090108341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

**Eurosim S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 111.671.

Le domiciliataire soussigné de la société a dénoncé avec effet au 15 juillet 2009 le siège social à L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

Me Romain LUTGEN

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2009088874/10.

(090105971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.